

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018



Date de convocation : 27 Juin 2018

**PRÉSENTS** : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, BRUNET François, PAQUET Monique, AVRIL Lionel, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BIROT Serge, BONNET Franck, CERCEAU Pierre, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, METEAU Séverine, PELLETIER Nadège, THIBAUD Sébastien, TOMBU Catherine.

**EXCUSÉS** : ALLARD Marie-Berthe, BERLAND Benoît, BERLAND Guillaume, COURSEAU Hélène, POUPEAU Yvon, PICORON Andrée, RONCIN Sophie, SAGOT Judith, SERVANT Bernard.

**Secrétaire de séance** : BAUDOUIN Annick

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 Mai 2018.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.
3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités Vendée. Cette délibération annule et remplace la délibération du 28 Mai car le DPO n'est plus Monsieur Pierre SYLVESTRE agent de e-Collectivités Vendée mais le Syndicat e-Collectivités Vendée en tant que personne morale.
4. DECIDE de demander 100 € à la société de Chasse de Fontaines pour la location sur l'année 2018 de l'ancien foyer des jeunes à l'arrière du bâtiment de la Médiathèque de Fontaines. Monsieur Franck BONNET intéressé par cette affaire ne participe pas au vote.
5. APPROUVE le prix du repas à 3,62 € TTC pour l'année scolaire 2018/2019 de l'association St Luc pour la fourniture des repas à la cantine de Doix. Monsieur MAROT, Monsieur AVRIL, Monsieur BRUNET et Monsieur PAGEAUD intéressés par cette affaire se retirent et ne participent pas au vote.
6. DECIDE DE RECONDUIRE les interventions musique et danse en milieu scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit :
  - 1 classe pour le site de l'école publique de Doix
  - 1 classe pour le site de l'école publique de Fontaines
  - 1 classe pour l'école privée de Doix
  - 1 classe pour l'école privée de Fontaines
7. ACCEPTE les deux conventions de mise à disposition pour les deux ATSEM, agents de la commune de Montreuil en poste à l'école site de Montreuil pour 24 heures par semaine d'école chacune pour l'année scolaire 2018/2019.

8. DECIDE de créer un emploi en accroissement temporaire d'activité pour l'école de Montreuil et le service à la cantine de Doix et pour la garderie de Doix, d'une durée de 12 mois, sur le grade d'adjoint technique et pour 28h00 par semaine, à compter du 31 août 2018, au 1<sup>er</sup> échelon, Indice Brut 347, Indice majoré 325
9. DECIDE de créer un emploi en accroissement temporaire d'activité, afin de pouvoir maintenir l'activité Piscine à l'été 2018, du 11 juillet au 24 août 2018, sur le grade d'adjoint technique et pour 8h00 par semaine, au 1<sup>er</sup> échelon, Indice Brut 347, Indice majoré 325.
10. FAIT le choix de l'entreprise RINEAU TP pour le programme de voirie 2018 Le marché au global s'élève à 65 325,00 € HT.
11. APPROUVE le nouvel Avant-Projet Définitif de la construction des vestiaires de foot et club house au stade de Fontaines tel que présenté par Monsieur le Maire et préparé par l'Architecte Thibault POCHON (1 abstention). Cette délibération annule et remplace la délibération du 28 Mai.  
Le projet présenté le 28 Mai est modifié au niveau de l'auvent, du bar et de la toiture. Ce nouvel avant-projet diminue le coût du premier avant-projet de 40 000 €.
12. AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions pour la construction des vestiaires de foot et club house au stade de Fontaines auprès de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Vendée et de la Fédération Française de Foot dont les montants seront les suivants :
- Conseil Départemental de la Vendée : 114 877 €
  - Région des Pays de La Loire - Enveloppe communautaire : 111 900 €
  - Fédération Française de Foot : 10 000 €
- Cette délibération annule et remplace la délibération du 28 Mai.
13. DECIDE d'accepter les propositions financières définitives du SyDEV pour l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques et pour l'éclairage public rue du Docteur Rouger et la rue des Moutons et d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les trois conventions relatives à cette affaire (Convention E.ER.091.14.001 pour 63 117,00 € - Convention E.ER.080.18.001 pour 6 664,00 € - Convention L.ER.091.12.001 pour 14 639,00 €) avec le SyDEV :

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Programme du 14 juillet : à 12h00 : apéritif avec la population à la salle des fêtes de Doix.
- Lutte collective contre les rongeurs commensaux et les taupes : POLLENIZ (réseau FREDON-FDGDON) va à nouveau procéder à l'organisation de cette lutte cette année.  
Les bulletins d'inscription doivent arriver en Mairie avant le 15 septembre 2018.  
Les produits commandés seront disponibles à la mairie entre le 8 et le 19 octobre 2018.

*Fait à Doix lès Fontaines, le 6 Juillet 2018*

*Le Maire,*

Lionel PAGEAUD

